

**Le bulletin
d'information de la
Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.

02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1

♦ **Édito ,sommaire
agenda**

Pages 2 à 12

♦ **Actualités Nationales**

A la Une : Rentrée
scolaire, AAH, Retraite ,
minima sociaux et
pauvreté

Dossier: Le Ségur de la
Santé et une cinquième
branche pour la sécurité
sociale

Brèves: emploi, numérique

Page 13

♦ **Infos Nationales APF**

Rentrée 2020, masques
inclusifs

Pages 14 à 15

♦ **Infos Territoriales**

Conseil APF de Région,
Médiation familiale
Covid 19 à Guillaume
Regnier, prévention des
escarres

Pages 16 à 18

♦ **Infos DD35**

Braderies Mobilisation,
activités des groupes
relais et Initiatives

Page 19

Agenda

Page 20

portrait : René LEFAIX

Pages 21 à 22

Culture et loisirs

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Je suis heureux de reprendre la plume aujourd'hui pour ce nouvel éditto à la fin d'un été pas comme les autres et pour une rentrée pas comme les autres non plus mais ouverte aux rencontres et riche en projets.

Je souhaite que cette période estivale, malgré sa complexité, vous aura permis de vous reposer, de vous aérer et de faire de nouvelles découvertes que vous aurez à cœur de partager autour de vous et pourquoi pas avec nous dans un prochain bulletin ?

Le virus est toujours là, nous resterons attentifs aux autres, tout en prenant soin de nous et en nous protégeant les uns les autres. Respectons partout les gestes barrières, à la Délégation comme à l'extérieur.

La rentrée a sonné, comme à l'accoutumée, et cela nous rassure face à cette crise qui chamboule nos repères. Or, je me rends compte avec joie que notre militantisme et notre dynamisme sont toujours présents. La preuve, s'il en fallait, les activités et mini-séjours que la Délégation a mis en place dès le déconfinement et poursuivi pendant les vacances, notre agenda qui se remplit depuis cette rentrée par de nombreuses actions et opérations : la braderie du 6 septembre, la reprise des ateliers, le travail des Groupes Initiatives et Relais (réunions, actions de sensibilisation, de revendications...). En terme de mobilisation, on notera spécialement notre Assemblée Départementale sur le thème des transports, évènement dont nous parlerons dans notre prochain bulletin.

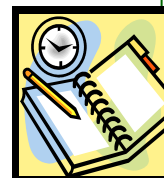
Restons plus que jamais des acteurs de notre mouvement déterminés, positifs et fédérateurs.

Bonne reprise à tous dans toutes vos activités !

Patrick Aubry, représentant départemental 35

Ne manquez pas :

- ♦ À la Une : la rentrée scolaire et les minima sociaux (p.2 à 4)
- ♦ Dossier : le Ségur de la santé et une 5ème branche pour la Sécurité Sociale (p.5 à 8)
- ♦ Le programme des activités de la Délégation (p.19)





• RENTRÉE SCOLAIRE : CE N'EST PAS ENCORE ÇA !

Emmanuel Macron avait promis en février qu'il n'y aurait « Aucun enfant sans solution de scolarisation au mois de septembre ». Pour les 360 000 élèves handicapés prévus pour cette rentrée, des moyens supplémentaires ont été déployés : création de 350 ULIS (classes d'intégration en milieu ordinaire), augmentation d'un tiers des services d'accompagnement (SESSAD), dotation financière améliorée de 375 millions d'€ ...

Et pourtant le compte n'y est toujours pas.

Le corps des accompagnants (AESH, ex-AVS) est encore victime de conditions de travail inacceptables :

précarité, temps partiels imposés, salaires insuffisants : « On a encore, sur trop de territoires, des accompagnants qui ont des contrats à temps partiel (...). Payé au SMIC, pour 22 heures de travail, ça ne marche pas » : ce n'est pas la représentation syndicale qui s'exprime ainsi, mais Emmanuel Macron lui-même ! Et pourtant en cette rentrée rien ne change pour ces personnels. De plus, l'accueil des enfants en situation de

handicap, quand il existe, est trop souvent insatisfaisant : scolarisation à temps partiel, voire très partiel, ou dans un dispositif ne correspondant pas à leurs besoins (en ULIS faute de place en Institut Médico-Educatif, par exemple).

« Tous les enfants doivent disposer d'un accompagnement adapté à leurs besoins », martèle l'UNAPEI qui recueille les témoignages de parents sur marentree.org.

APF France handicap, comme la plupart des associations représentant les personnes en situation de handicap, s'associe à cette campagne de l'UNAPEI.



Aucun enfant sans solution, d'accord, mais pas une solution par défaut : une solution adaptée aux besoins !

QUOI DE NEUF DANS LES NOUVELLES MESURES ?

Les 350 ULIS se répartissent ainsi : 85 dans le primaire, 205 dans des collèges et 60 en lycées.

Une commission départementale d'affectation spécifique devait, avant la rentrée, repérer "les élèves qui pourraient être sans affectation, quelles qu'en soient les raisons, qu'ils relèvent d'écoles et établissements scolaires, publics et privés, ou d'établissements médico-sociaux" afin de proposer "une solution de scolarisation partenariale" à la famille. Un "livret de parcours inclusif dématérialisé" doit être expérimenté dans 7 départements avant sa généralisation en 2021.

Rappelons enfin que les décisions d'orientation et placement éducatif prises par les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et arrivant à échéance d'ici au 31 août sont automatiquement prolongées sur l'année scolaire 2020-2021.



Une rentrée presque normale ?

En visitant une école de Châteauroux (Indre) choisie parce qu'elle cumule zone prioritaire (Rep+) et inclusion d'élèves handicapés, le 1er ministre a évoqué une rentrée scolaire "presque normale". Ni lui, ni la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, ne portaient de masques transparents, alors que le ministre de l'Éducation annonçait, une semaine avant, que tous les enseignants en maternelle ou devant des élèves malentendants ou sourds en seraient dotés. En fait, un seul modèle a été homologué et n'est toujours pas produit en masse.

NUMÉROS VERTS

En complément des cellules d'écoute de chaque inspection académique et d'Aide handicap École (numéro vert 0800 730 123 avec accessibilité aux personnes sourdes ou malentendantes), un autre numéro vert a été créé pour informer et conseiller les familles dès le 1er juillet et pendant tout l'été, le 0805 805 110 (sans accessibilité aux personnes sourdes ou malentendantes).

ÉCOLE INCLUSIVE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert
Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

• L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

Entre 2008 et 2018, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a beaucoup augmenté en passant de 850 000 à 1 160 000.

Mais l'évolution n'est pas la même selon le profil de handicap : le nombre de personnes ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % reste stable (autour de 600 000 personnes). Ce qui augmente par contre c'est le nombre de personnes ayant un taux d'invalidité compris entre 50 et 79 % (voir sur le tableau la partie supérieure de la courbe).

Sans doute est-ce dû pour partie à l'évolution des profils des allocataires. Les personnes ayant un handicap psychique

représentent désormais plus du tiers des bénéficiaires de l'AAH (avec un taux d'invalidité inférieur à 80 %)

Mais peut-être faut-il y voir aussi un durcissement de l'appréciation des situations.

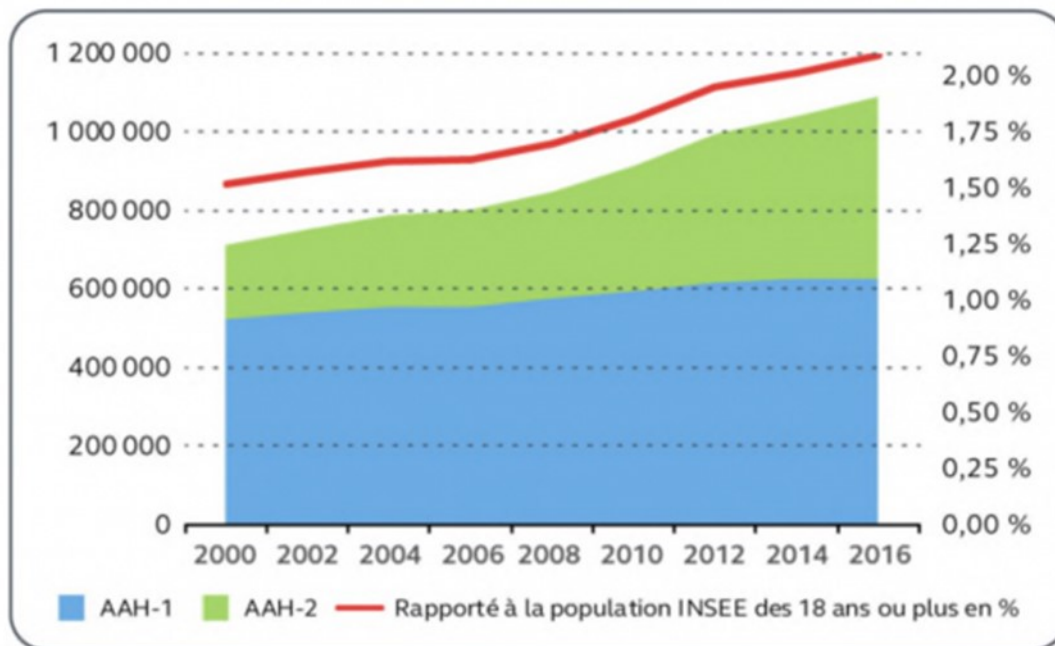
Les MDPH seraient plus réticentes à attribuer un taux d'incapacité d'au moins 80 %. voire même n'hésiteraient plus à revoir à la baisse le taux de certains allocataires. Combien sont-ils ces déclassés du handicap ?

Aucune étude n'a été menée sur le sujet. Et pourtant ce



n'est pas une question anodine : en dessous de 80 % d'invalidité, on perd le droit à la Majoration Vie Autonome (104 € / mois) ; on perd le maintien de l'AAH au moment du passage à la retraite ; on perd la carte mobilité inclusion invalidité et l'abattement fiscal de 1208 € qui va avec.

Graphique n° 2 : croissance comparée du nombre des allocataires de l'AAH et de la population de 18 ans ou plus



Source : Cour des comptes d'après DREES 2018 et Insee

• SIMPLIFICATION DE L'AAH : 1ER BILAN

Début juillet, ont été publiées quelques données sur les bénéfices des mesures de simplification en matière d'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Cette prestation a été perçue en 2019 par 1 124 010 personnes

bien que les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) aient pris 1% de décisions en moins par rapport à 2018 ;

26 225 demandeurs ont bénéficié de l'attribution à vie possible depuis janvier 2019, soit 2% du

total des bénéficiaires. Plus de la moitié des allocataires ont une invalidité égale ou supérieure à 80%, et pour eux les décisions d'attribution portent sur des durées allongées : 36% l'ont été pour plus de 10 ans, contre 16% en 2018, et 25% sans limitation de durée.

• LA RETRAITE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Une simplification pour ceux qui ont déjà travaillé (et cotisé à une caisse de retraite) : ils se voient attribuer leur retraite, de manière automatique, à l'âge légal de 62 ans. Les allocataires ayant au moins 80 % d'incapacité continueront à toucher une AAH différentielle en complément de leur pension de retraite. Ceux qui ont moins de 80 %, par contre, n'ont plus le droit à l'AAH. Ils doivent demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASP), en complément de leur pension.

Rien ne change pour ceux qui n'ont jamais travaillé. Ceux qui ont un taux d'invalidité d'au moins 80 % conservent le bénéfice de l'AAH. À condition qu'ils produisent un document fourni par la CARSAT (Caisse d'assurance retraite) et réclamé par la CAF : « la demande unique de retraite de base personnelle ». À défaut de produire ce document, les droits sont suspendus. Ceux dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 % perdent le droit à l'AAH. Il faut alors remplir un formulaire de demande de l'ASP destiné aux personnes ne relevant d'aucun régime d'assurance vieillesse. Pour la simplification, il y a donc encore du travail...



• LA MOITIÉ DES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX SONT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le ministère de la santé et de la solidarité a fait paraître en juillet les résultats d'une enquête menée début 2019 auprès de 12 000 bénéficiaires des minima sociaux (dont 2 000 titulaires de l'AAH). Il s'agissait d'évaluer chez ces personnes « la pauvreté en conditions de vie » à partir de 27 rubriques regroupées en quatre dimensions : les restrictions de consommation, les contraintes budgétaires, les retards de paiement et les difficultés de logement.



Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) sont les plus exposés à la pauvreté en conditions de vie (2 sur 3 environ). Les allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) s'en sortent mieux : le taux de pauvreté en conditions de vie est plus faible

(45 % quand même !) mais leur situation se détériore (+6 % depuis 2012).

Ce sont les restrictions de consommation qui concernent le plus fortement les bénéficiaires de minima sociaux : les deux tiers d'entre eux déclarent subir d'importantes restrictions de consommation, soit plus de 6 fois plus que l'ensemble de la population. Et ça ne s'arrange pas : la part des personnes concernées par ces restrictions augmente de 5 points (voire de 10 % chez les titulaires de l'AAH), tandis qu'elle diminue légèrement parmi l'ensemble de la population (-1 point). Ainsi, trois quarts des bénéficiaires enquêtés déclarent ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors de leur domicile dans l'année et ne pas pouvoir remplacer les meubles hors

d'usage (contre environ un quart de l'ensemble de la population), et la moitié déclare ne pas pouvoir s'acheter des vêtements neufs (11 % de l'ensemble de la population). De même, les restrictions alimentaires sont particulièrement répandues et conduisent beaucoup d'entre eux à avoir recours à des aides extérieures, notamment de l'entourage.

Le renoncement pour raisons financières aux soins dentaires ou médicaux est important : un quart à un tiers des personnes sont concernées.

De même, un bénéficiaire de revenus minima garantis sur cinq rencontre des difficultés de logement la plus répandue concerne le chauffage.



• SÉCUR DE LA SANTÉ : LA CONTRIBUTION APF FRANCE HANDICAP

La crise sanitaire du printemps a particulièrement impacté les personnes en situation de handicap dans leurs soins chroniques et leur état de santé en raison de la rupture brutale et sans précédent des soins comme des accompagnements. Elle a souligné combien l'attention au handicap et au secteur médico-social reste une préoccupation de second rang dans les politiques publiques de santé.

APF France handicap a donc saisi l'occasion du Ségur de la santé pour avancer les priorités qui sont les nôtres

Le secteur des établissements et services du domaine médico-social doit être :

- Mieux connu : par une information et des stages obligatoires pour le personnel de santé en cours de formation
- Rendu plus attractif : financer les établissements et services pour leur permettre de salarier de façon attractive les métiers où les recrutements sont

difficiles (kinés, infirmiers, orthophonistes, médecins)

Le levier financier peut être mieux utilisé :

- Les soins apportés aux personnes en situation de handicap peuvent demander plus de temps ; la rémunération du professionnel doit tenir compte de ce facteur temps comme c'est déjà le cas pour les soins dentaires.
- Conditionner une partie des financements publics (ROSP : Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) à la mise en accessibilité des cabinets de santé, des équipements (radiologie,

table d'examen) et des services (prise de rendez-vous)

La crise du COVID a montré que des simplifications sont possibles

- Pour les patients : des démarches plus simples pour accéder à leurs droits en généralisant le tiers-payant à l'instar de ce qui s'est fait pour la télémédecine et le télésoin, en accordant la prorogation automatique de certains droits et le renouvellement des traitements.
- Pour les établissements et services médico-sociaux : en simplifiant l'articulation avec le secteur sanitaire, l'hospitalisation à domicile, les soins de ville. Il est essentiel de prolonger le mouvement de simplification initié à la faveur de la crise pour que les établissements et services pérennisent les initiatives qui leur ont permis de multiplier et diversifier les modalités d'intervention.

Ségur de la Santé : mes propositions



S'organiser face à la pénurie des ressources, au renoncement aux soins et aux refus de prises en charge :

C'est une priorité que chacun puisse avoir accès aux professionnels de santé que son état requiert dans son territoire. Il s'agit de dépasser les logiques individuelles de l'offre de soins (ex. patientèle trop importante pour prendre de nouveaux patients) pour passer à une responsabilité collective des acteurs sur un territoire de trouver une solution à chaque personne victime des déserts médicaux.

Transformer le numéro mis à disposition par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pendant la crise en un service d'accompagnement pérenne des personnes ne trouvant pas de professionnels de santé

S'assurer de la continuité des soins pour les personnes concernées par des maladies chroniques.

Proposer à tous les patients en ALD (Affection de Longue Durée) de bénéficier d'un service mis en place par l'Assurance Maladie d'aide à la mise en œuvre des soins chroniques, déclenché sur la base du repérage de sous-consommations de soins.





• SÉGUR DE LA SANTÉ : LA CONTRIBUTION APF France handicap (SUITE)

Le numérique en santé est à la fois un risque et une chance à saisir.

- Son développement peut amplifier l'exclusion du système de santé. Il faut donc veiller à la réelle accessibilité des services numériques en santé particulièrement quand ils bénéficient d'un financement public ou s'ils sont destinés à la gestion des droits. Il faut par ailleurs veiller à l'équipement de tous et à l'accompagnement des personnes par le service public lorsqu'elles utilisent le numérique.
- À cette condition, les nouvelles technologies offriront des opportunités non négligeables aux personnes en situation de handicap en matière d'amélioration de leur parcours de santé : une autonomie renouvelée par des objets connectés, une meilleure coordination des parcours
- Le numérique en santé doit également favoriser une meilleure coordination entre la ville, l'hôpital et le médico-social. Un premier pas a été franchi avec la définition de l'équipe de soins pour le partage/échange d'informations et un pas supplémentaire peut être franchi avec le futur espace numérique de santé (extension du dossier médical partagé) où il faudrait rendre possible d'y verser, par exemple, le Dossier de Liaison d'Urgence (DLU) ou les outils de communication adaptée.



Au final, les demandes déposées par APF France handicap à l'occasion du « Ségur de la Santé » doivent aboutir :

- à une **réduction des inégalités en santé** et dans l'accès aux soins
- à un **parcours de santé coordonné en proximité** entre l'hôpital, la ville et le médico-social dans son ensemble au service des patients
- à une **prise en compte effective des attentes et des besoins afin d'améliorer l'expérience des patients et de leurs aidants**
- à une réelle **démocratie en santé** qui a largement fait défaut lors de la crise sanitaire

• SÉGUR DE LA SANTÉ : LA CONTRIBUTION DU CONSEIL APF DE LA RÉGION BRETAGNE (CAPFR)

Le CAPFR a apporté sa contribution à la plate-forme élaborée en CRSA (Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie) en mettant l'accent sur 4 points :

- **l'accessibilité et l'accès aux soins** : accessibilité à l'offre de soins en ville ou à l'hôpital ; accessibilité des équipements ; accès à la prévention, en lien avec le secteur médico-social ; accès sans rupture aux transports sanitaires et aux produits de santé.
- **l'accompagnement des personnes** en situation fragile de santé, de handicap, d'avancée en âge, de précarité pour lesquelles il est nécessaire de développer les services d'accompagnement de proximité pour garantir l'accès aux services de droit commun.
- **La démocratie en santé** doit permettre une réelle participation et une prise en compte concrète des usagers (e)s du système de santé et des associations les représentant dans toutes les décisions qui les concernent et dans l'élaboration des politiques stratégiques et budgétaires. Il s'agit donc de sortir des processus de consultation formelle d'instance sans réel pouvoir et de permettre aux usagers une réelle participation aux décisions qui les concernent.
- **la place du patient** : il convient de s'appuyer sur la logique de patient(e) expert (e) pour une nouvelle relation patient(e) / soignant(e) fondée sur le respect, le partage et la prise en considération du projet de vie de la personne pour des propositions de soins adaptés.





• SÉCURITÉ DE LA SANTÉ : LES CONCLUSIONS

En conclusion : 33 propositions autour de 4 piliers

Le 21 juillet ont été présentées les conclusions du Ségur de la Santé : 33 propositions pour répondre à la crise de l'hôpital amplifiée par la crise sanitaire, avec un accent particulier mis sur le numérique en santé. Fortement mobilisée dans la concertation, **APF France handicap se félicite de la présence d'un axe handicap, malgré des imprécisions et l'insuffisante intégration du médico-social handicap** dans les conclusions.

Les 33 propositions issues du Ségur s'articulent autour de 4 piliers :

- ⇒ Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent.
- ⇒ Définir une nouvelle politique d'investissement

- et de financement au service de la qualité des soins.
- ⇒ Simplifier les organisations et le quotidien des équipes de santé pour qu'ils se consacrent en priorité à leurs patients.
- ⇒ Fédérer les acteurs de santé dans les territoires au service des usagers.

APF France handicap a fait part de ses propositions à travers une contribution nationale, mais aussi dans les territoires et à travers les collectifs nationaux : France Assos Santé, UNIOPSS, CNCNH, CNS.



Nous suivrons attentivement les actions qui seront mises en œuvre :

- **en termes de modification des prises en charge :** infirmière en pratique avancée, profession médicale intermédiaire, qualité et pertinence des soins, télésanté...

- **en termes d'amélioration de l'accès aux soins :** Service d'Accueil Spécialisé (SAS), focus handicap, exercice coordonné...

- **en termes de démocratie en santé :** modification du fonctionnement et notamment place des représentants d'usagers et de la Commission Médicale d'Établissement (CME) à l'hôpital ; modification des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

• SÉCURITÉ SOCIALE : BIENTÔT UNE CINQUIÈME BRANCHE ?

La Sécurité Sociale dispose déjà de 4 branches : maladie, famille, accident du travail et vieillesse. Elle pourrait se voir adjoindre une 5ème branche : **AUTONOMIE**. On en parle depuis 20 ans au moins . Ce projet pourrait se concrétiser à l'automne.

Le parlement l'a décidé le 15 juin : le principe de cette 5ème branche est désormais inscrit au code de la Sécurité Sociale et la gestion en sera donnée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui finance déjà certaines dépenses.

Le handicap sera intégré à cette 5ème branche et on y trouverait notamment le financement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ; mais aussi les crédits consacrés aux établissements et services médico-sociaux ; ou bien encore les dépenses de l'Assurance Maladie pour les aides techniques. La présidente actuelle de la CNSA (Marie-Anne Montchamp)

voit plus loin encore puisqu'elle intégrerait bien également l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), les pensions d'invalidité, et même les aides accordées par l'AGEFIPH (emploi des personnes handicapées).

La 5ème branche pourrait ainsi disposer des crédits déjà dédiés à l'autonomie (soit, selon la CNSA, un total de 42 milliard € pour le secteur du handicap).

APF France handicap, comme les 30 autres associations qui siègent à la CNSA, demande que la création de cette nouvelle branche permette, entre autres, de supprimer les dépenses



restant à la charge des assurés et de revaloriser les salaires des aides à domicile. Ce qui suppose d'augmenter les recettes. Au gouvernement, on préfère parler d'une meilleure utilisation des crédits existants.

Le débat est donc déjà lancé.

• LA CINQUIÈME BRANCHE DE LA SÉCU : À QUEL PRIX ?

On estime les besoins de cette nouvelle branche à 1 milliard € dès 2021 et à plus de 3 milliards à partir de 2024. L'inspection générale des affaires sociales, par l'intermédiaire de Laurent Vachey, vient de rendre des recommandations sur lesquelles le Parlement et le gouvernement devraient s'appuyer pour préciser l'organisation et le financement de la nouvelle branche autonomie de la Sécu.

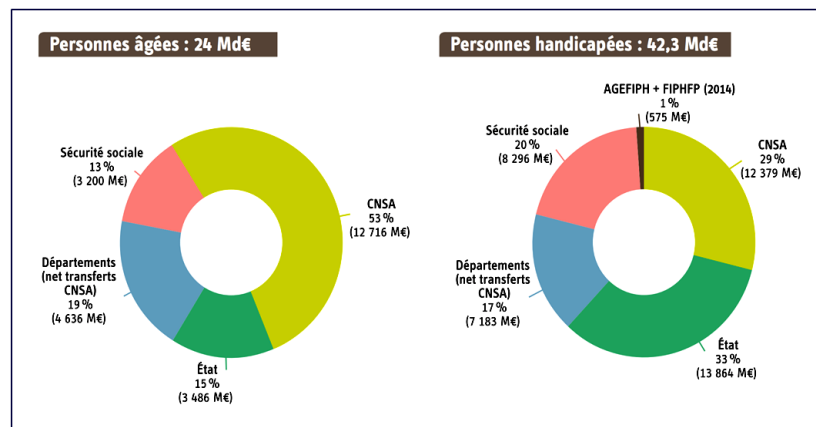
On ne sait pas encore quelles sources de financements vont être retenues mais on connaît les pistes suggérées dans le rapport :

- La réduction de niches fiscales
- L'augmentation des taxes sur les transmissions de patrimoine.
- Le transfert de fonds de la branche famille à la branche autonomie de la Sécu
- L'augmentation des prélèvements (CSG) auprès des retraités
- Mais aussi l'idée de réaliser des économies. Ce point peut inquiéter dès lors que le rapport s'interroge, par exemple, sur la hausse du nombre de bénéficiaires de l'AAH.

Au-delà des questions de financements, on ne trouve

rien dans ce rapport qui permette d'espérer une amélioration de la situation des personnes en situation de handicap (évolution du périmètre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou suppression de la barrière d'âge par exemple). Bien au contraire, pourrait-on dire, puisque les Maisons Départementales des Personnes Handicapées

(MDPH) pourraient devenir des Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA) ouvertes aux personnes âgées comme aux personnes handicapées ; ce qui risque d'accroître encore les dysfonctionnements et les délais d'attente si n'est pas sérieusement envisagé l'accroissement du personnel.



• CINQUIÈME BRANCHE ET FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE QUELLES RÉACTIONS ?

Enquête réalisée par ODOXA auprès d'un échantillon de 1005 Français représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus et interrogés par internet les 3 et 4 septembre 2020. Résultat complet sur : <https://www.vulnerabilites-societe.fr/les-francais-face-au-financement-de-la-perte-d'autonomie-enquete-15-sept-2020/18-ans-et-plus>.

D'après ce sondage, la perte d'autonomie liée au grand âge est une question importante pour la quasi totalité des personnes interrogées et une crainte que cette difficulté pourrait les toucher personnellement pour 85% d'entre eux.

Jugée importante, cette question ne bouleverse cependant pas la perception des priorités dans le domaine social et sanitaire : la palme revient toujours au financement de l'hôpital public et à la lutte contre la pauvreté et à la précarité.

Au moment du sondage, une large majorité des personnes interrogées estime que le financement de la dépendance est insuffisant et mal anticipé. Majoritairement, elles souhaitent que le financement de

la perte d'autonomie s'appuie en priorité sur le principe de solidarité. Ce qui n'exclut pas la possibilité de faire cotiser davantage les plus riches tout en conservant des droits identiques pour tous.

Si des financements complémentaires sont à rechercher, il faudrait pouvoir ouvrir la possibilité d'assurance dépendance du type contrat de prévoyance individuel ; près des 2/3 des personnes interrogées y seraient favorables, ce qui va sûrement réjouir certains des organismes qui ont commandé cette enquête. On pourrait aussi s'orienter vers la création d'une taxe longévité sur le chiffre d'affaires des entreprises et 57% approuveraient les prélèvements sur certaines catégories comme les

plus aisés, les actifs, les retraités, ou encore les entreprises polluantes ou les fumeurs.

Les pistes les plus massivement repoussées concernent l'augmentation des taxes, des impôts ou de la CSG. Même rejet par rapport à l'idée de création d'une 2ème journée de solidarité ou du recul de l'âge du départ à la retraite.

Pour éviter l'augmentation des prélèvements tant redoutée, de nombreuses personnes interrogées se disent prêtes à accepter des prestations « dégradées » (taille de la chambre, restauration), ou à faire reposer davantage les actes d'aide à domicile sur les familles ou des bénévoles !

● POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

●● Un nouveau gouvernement pour l'été

Mené par Jean Castex, ancien haut fonctionnaire, le nouveau gouvernement, nommé début juillet, compte 32 ministres, dont 17 femmes.

13 membres le quittent. Sophie Cluzel est maintenue auprès du 1er ministre en charge des personnes handicapées. 23 ministres d'Édouard Philippe restent en place. A noter, le retour remarqué en politique de Roselyne Bachelot. Olivier Véran conserve le ministère des solidarités et de la santé.

Certains ministres changent de portefeuille : ainsi, Julien Denormandie (le destructeur de l'accessibilité des logements) va à l'agriculture. Un nouveau ministère délégué à l'autonomie est confié à Brigitte Bourguignon, députée de la majorité connue pour ses refus d'améliorer les droits des personnes handicapées.

Dernier dans l'ordre protocolaire, ce nouveau ministère n'a qu'un seul secrétaire d'État également porte-parole du gouvernement.

A signaler, un nouveau secrétariat d'État à l'Éducation prioritaire (qui pourrait concerner l'école inclusive) est confié à Nathalie Elimas (députée MoDem). Le secrétariat d'État aux solidarités est supprimé alors qu'il était en charge de la lutte contre la pauvreté.



Sophie Cluzel

●● Jacques Toubon, défenseur des droits, a quitté ses fonctions



Pendant 6 ans, l'autorité qu'il présidait a émis de

nombreux avis en faveur des personnes en situation de handicap : rémunération des travailleurs d'ESAT, cantine et activités péri-scolaires, gratuité du stationnement, logements accessibles, etc.

Pour chaque plainte déposée dans son service, il a rappelé le droit en s'appuyant notamment sur la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées que la France a ratifié en 2010 mais qu'elle s'est empressée d'oublier. Il a ainsi décliné une série de principes pour que les droits de l'Homme s'appliquent véritablement à ces citoyens en situation de handicap.

Pour le remplacer à ce poste, le président de la République a proposé de nommer Claire Hédon ; cette journaliste est présidente du mouvement « ATD Quart-Monde » (aide à toute détresse) qui lutte contre la pauvreté.



●● Société : état des violences faites aux personnes handicapées

MULTIDISCRIMINATION



Une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère des Solidarités (DREES), portant sur la période

égalité des chances

2011 à 2018, met en évidence la part plus importante de violences verbales ou physiques subies par des adultes du fait d'un handicap, la plupart émanant de proches ou de connaissances.

15,4% des répondants handicapés ont été injuriés et 7,3% ont subi des violences physiques ou sexuelles et des menaces.

Cela représente 40% de plus que la population non handicapée pour les agressions et menaces. Le phénomène est accentué pour les femmes, 9% pour celles qui sont handicapées contre 5,8% des femmes valides.

Et en matière d'agression sexuelle, la proportion double : 4% pour les femmes handicapées contre 1,7% pour

les valides. Près de la moitié des agressions de toute nature se sont produites dans des établissements médico-sociaux ou assimilés (37% des agresseurs sont des résidents ou patients, 13% des employés) et un tiers au domicile. La moitié des agresseurs sont des proches (parent, conjoint, ami, connaissances). Les tâches et ces agressions sont souvent plus graves, entraînant davantage de fractures et dommages corporels ou psychologiques importants.

Un quart seulement des victimes porte plainte.



● AUTONOMIE ET COVID 19

●● Aides à domicile : l'État paiera la moitié de la prime Covid

Début août, le Président de la République a annoncé la prise en charge par l'État de la moitié du budget nécessaire pour récompenser les personnels d'aide à domicile qui ont poursuivi leur travail au contact des clients handicapés ou âgés pendant la crise sanitaire.

Après l'annonce du versement aux personnels hospitaliers d'une prime Covid unique pouvant atteindre 1500 € mais qui ne concernait pas les

personnels à domicile, le gouvernement revoit sa copie et contribuera pour moitié avec les Conseils Départementaux à cette prime qui pourra atteindre 1 000 € en fonction de la durée travaillée pendant la période de confinement.

Elle devrait être versée avant la fin de l'année.



●● Crise sanitaire : un service téléphonique destiné aux personnes handicapées



Piloté par le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, le numéro national d'appui destiné aux personnes handicapées et leurs aidants a été lancé en juin dernier.

En appelant le numéro gratuit 0800 360 360 du lundi au vendredi pendant la journée (horaires variables non précisés), des professionnels répondent à des questions d'appelants "en grande difficulté et sans solution dans le cadre de la crise, qui ne savent pas à qui s'adresser, ou

dont la situation nécessite des réponses coordonnées ou de proximité."

Les personnes sourdes ou malentendantes disposent d'un accès spécifique via un service web. Ce service a été confié à un groupement de 13 centres d'appels exploités par des Entreprises Adaptées, ainsi qu'à des spécialistes organisés en "Communautés Covid 360" sur 24 départements (il n'y en a pas en Bretagne).

●● La Covid reconnue en maladie professionnelle



Annoncée en juillet comme automatique, cette reconnaissance doit répondre à des conditions très strictes :

- elle ne concerne que les personnels soignants ou assimilés, d'établissements médico-sociaux, d'ambulances au contact de personnes malades, mais à la condition

qu'ils aient "nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire".

- Les autres travailleurs atteints et subissant des séquelles handicapantes devront recourir à une commission médicale pour les faire reconnaître et indemniser.

●● Autonomie : enfin, le congé de proche aidant

A compter du 1^{er} octobre, ce congé pourra bénéficier aux salariés du secteur privé et aux agents publics, aux travailleurs indépendants, aux demandeurs d'emploi indemnisés ou en contrat temporaire. La personne aidée devra être reconnue handicapée à 80 % au moins.

Les aidants percevront 52,08 € par jour si l'aidant vit seul et 43,83 € s'il est en couple, dans la limite de 22 jours par mois et pour 3 mois au plus sur toute la carrière de l'aidant (66 jours indemnisés au total). Cette limitation en durée vient pénaliser les personnes les plus lourdement handicapées qui

nécessitent une aide parentale beaucoup plus longue.



● ACCESSIBILITÉ

●● Logement : futures douches adaptées minuscules

A compter du 1^{er} janvier 2021, les appartements en rez-de-chaussée et les maisons individuelles destinées à la location et, à partir du 1^{er} juillet 2021, les logements en étages desservis par ascenseur, devront prévoir une zone de douche accessible sans ressaut, d'au moins 90 x 120 cm et d'une hauteur minimale de 180 cm (et quid pour les usagers non handicapés et les aides à domicile plus grands ?). L'espace de manœuvre (1,50 m

de diamètre) dans la salle de bains pourra empiéter sur la zone de douche, réduisant ainsi la superficie de la pièce à 2,25 m². Cette disposition risque de rendre l'utilisation de la salle de bain inconfortable et de compliquer son entretien (déplacement du fauteuil en zone mouillée). La demande de prévoir une paroi murale renforcée pour fixer un siège de douche rabattable n'a pas été retenue.



●● Stationnement : la fin du paiement anticipé des sanctions



Le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution l'obligation de payer un Forfait Post-Stationnement pour avoir le droit de le contester. Depuis 2018, il était nécessaire, en effet, de s'acquitter du montant de la sanction pour avoir le droit de la contester devant un tribunal spécialisé installé à Limoges et dont les moyens très réduits

entraînaient des délais exorbitants d'examen des recours. De nombreux usagers handicapés ont été victimes du stationnement payant de la part d'agents contrôleurs ne reconnaissant pas leur droit à gratuité, ou de systèmes de contrôle automatique obsolètes.

●● Transports : TER contre Accès plus

Il n'est plus possible d'acheter un billet de train régional TER et de réserver simultanément l'assistance voyageur handicapé par le service Accès Plus de la SNCF. Il est donc nécessaire d'acheter un billet TER en gare, boutique ou sur Internet, puis d'effectuer une demande de réservation d'assistance auprès de l'Accès Plus TER de la région

de départ. Encore faut-il arriver à l'identifier car leurs coordonnées ne sont pas rassemblées sur une page web et ne figurent pas sur celles du site Accès Plus. Cette complexité est aggravée lorsque le client handicapé voyage avec plusieurs modes de transport (TGV ou Intercités ou TER), les intermédiaires sont démultipliés.



●● Le TGV devient TGV-M en 2024 ?



La prochaine génération de Trains à Grande Vitesse (nommés M pour modernité) dont les premières rames

devraient circuler en 2024, juste avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, devrait apporter une amélioration de l'accessibilité.

Il semble, pour l'instant, que ces améliorations soient encore floues et ne permettent pas d'assurer la possibilité d'un embarquement dans le « TGV M » en complète autonomie, y compris à l'étage du train.

Les associations de personnes handicapées qui sont consultées au fil de l'élaboration de ce train ont émis le souhait de places adaptées dans les deux classes de tarification. La SNCF n'a actuellement pas annoncé de décision sur cette demande, ni sur le maintien de l'assistance humaine par Accès Plus pour embarquer et débarquer de ces trains.

• EMPLOI

•• Des aides pour le recrutement de travailleurs handicapés

Le gouvernement vient de préciser le dispositif mis en place pour préserver les travailleurs en situation de handicap dans la situation difficile que nous traversons.

Une prime pouvant aller jusqu'à 4 000 € sera versée aux entreprises qui recruteront avant la fin février 2021 un salarié reconnu travailleur handicapé pour une durée minimale de 3 mois.

Cette aide existait déjà pour toutes les embauches d'un jeune de moins de 26 ans, mais elle s'appliquera sans limite d'âge pour les personnes handicapées.

Cette mesure vient en complément d'autres mesures déjà mises en place dans le cadre de la sortie de crise sanitaire, comme la majoration

des aides mensuelles de l'AGEFIPH (fonds d'insertion professionnelle des personnes handicapées).

Le budget dévolu à cette mesure correspond à environ 30 000 embauches potentielles.



Fin 2019, près de 500.000 travailleurs handicapés étaient en recherche d'emploi, chiffre en baisse, mais la crise sanitaire a certainement détérioré une situation qui commençait tout juste à s'améliorer.

•• Entreprises adaptées et structures d'insertion : quel soutien ?

Entreprises adaptées



5 000 structures et 200 000 salariés sont concernés par les mesures annoncées par le gouvernement, soit un peu plus de 300 millions d'euros destinés à couvrir une part des pertes d'exploitation générées par la crise et des surcoûts liés au maintien d'activité durant la période du confinement,

mais aussi à favoriser la transformation du secteur. Il s'agit également de préserver la stratégie de lutte contre la pauvreté.

• NUMÉRIQUE

•• La fracture numérique s'accroît

Fin septembre, un nouveau rapport du Sénat est particulièrement sévère sur l'inclusion numérique

14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique et un français sur 2 n'est pas à l'aise.

Les personnes en situation de handicap représentent une personne en exclusion numérique sur 5.

13 % seulement des démarches administratives en ligne leur étaient, en avril 2020, réellement accessibles. La dématérialisation généralisée des services publics laisse sur le bord de la route 3 français sur 5.

L'ergonomie des sites publics est très en retard et les usagers ne peuvent se retourner vers les guichets des administrations qui ont fermé. Beaucoup d'entre eux se découragent et renoncent à leurs droits.

Les financements finalement alloués pour un numérique inclusif sont largement insuffisants et bien en deçà des promesses.

Le rapport sénatorial propose de rétablir un accès physique ou humain aux différentes administrations, améliorer l'accessibilité et l'ergonomie des sites web publics, investir un milliard d'euro dans l'inclusion numérique érigée en priorité nationale.



Mon ordi est malade



• RENTRÉE 2020 : ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET CORONAVIRUS

Tout cet été, malgré le contexte encore difficile, les Délégations, dans le cadre du programme « Un été pas comme les autres », ont organisé partout en France de nombreuses activités avec leurs adhérents.

Pour cette rentrée, nous devons continuer à vivre avec le virus et pour cela respecter les mesures de prévention sanitaire. Ainsi, le port du masque est obligatoire dans les lieux de travail, les établissements recevant du public et de nombreux espaces publics.

Il est donc obligatoire de le porter dans les locaux de la Délégation et lors de toute activité associative. Les réunions et Assemblées

Départementales peuvent se tenir à distance ou/et en présentiel en respectant le port du masque, les gestes barrières et la distanciation physique.

Chaque Délégation décide de ces modalités en fonction de leur contexte local. Les activités de loisirs peuvent être maintenues en respectant toutes les mesures de prévention, notamment dans les transports, et en privilégiant les petits groupes.

En Ile-de-France comme en région, les réunions rassemblant des participants de plusieurs régions sont suspendues.

Ces limites à nos déplacements et à nos

rencontres n'empêchent pas notre rentrée d'être dynamique : Assemblée Générale multi-sites, élections au Conseil d'Administration, suivi de l'actualité politique, poursuite de la contribution sur « le monde d'après » et mobilisations diverses (en Ille-et-Vilaine par exemple, pour les services à la personne).



• APF FRANCE HANDICAP FABRIQUE DES « MASQUES INCLUSIFS »

Le masque inclusif est un masque transparent qui permet de voir le bas du visage, le mouvement des lèvres, les expressions, les sourires. Particulièrement adapté aux besoins des personnes sourdes et malentendantes, il est aussi idéal partout où le contact humain est primordial : personnel d'accueil, personnel de la petite enfance, etc.



Depuis début juillet, 10 établissements adaptés d'APF France Handicap (dont celui de Briec dans le Finistère)

produisent ces masques et rencontrent un franc succès auprès de nombreuses entreprises : Amazon, la SNCF, Total, BNP Paribas, Air France ont passé commande pour leurs équipes au sein desquelles se trouvent des salariés malentendants et pour leur personnel d'accueil.

Traité antibuée, lavable, utilisable durant 8h d'affilés, il fait fureur avec ses capacités de filtration de 98 %.

L'objectif est d'atteindre la fabrication de 80 000 masques par mois.

Pour en savoir plus : <https://masqueinclusif.com/>

De Paris jusqu'au japon : tous les médias en parlent !

Depuis sa sortie officielle, le Masque Inclusif® a été le sujet de nombreux articles de presse et de reportage TV et radio : Le Parisien, Le Figaro, La Provence, Rfi, Ouest France, France 3 Normandie, France inter, la Dépêche, France Bleue, TF1, TV5 Monde. Mais aussi à l'étranger dans le NY POST, le Huffington post et sur la BBC et même... Yahoo Japan.



• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale d'APF France handicap a eu lieu le samedi 26 septembre de 14h00 à 17h30, dans un contexte un peu particulier en raison de la crise sanitaire.

Elle s'est, en effet, déroulée dans les 14 sites en région, reliés entre eux en visioconférence.

Pour la Bretagne, rendez-vous était donné à la MJC du Grand Cordel. Nous reviendrons sur cet événement dans notre prochain bulletin.

• L'ACTIVITÉ DU CONSEIL APF DE RÉGION (CAPFR)

Entre mars et septembre 2020, le CAPFR s'est réuni 5 fois en visioconférence, le sujet prioritaire a bien sûr concerné la vie de notre association.

Pendant le confinement :

Lien avec les adhérents, soutien des personnes isolées ou en difficulté organisé par les Délégations malgré la fermeture au public

Fermeture des établissements pour enfants

Vie dans les établissements pour adultes où le confinement dans la chambre était la règle ; les difficultés d'approvisionnement en matériel (masques, surblouses, gants etc) ; pas de cas de COVID pendant toute cette période.

Impact financier (opérations ressources annulées) ; impact sur le fonctionnement des instances nationales (déroulement de l'Assemblée Générale perturbé).

Pendant le déconfinement :

En Délégations, réouverture de celles-ci à partir de début juin, redémarrage des activités de loisirs en petits groupes ; mini-séjours dans un centre de vacances du Morbihan. Accompagnement des personnes pour une reprise des soins arrêtés pendant le confinement. Défense des droits auprès des MDPH (maintien des plans d'aide), auprès des services de transport adapté manquant de souplesse dans l'accueil des usagers.

Dans les établissements et services pour adultes retour progressif à la normale sorties à l'extérieur de l'établissement ; visites des proches ; vigilance maintenue sur les gestes barrières.

Dans les établissements adaptés et dans les ESAT (travail protégé), retour progressif à la normale sous contrôle médical si besoin ; souci financier en raison de l'arrêt de la production pendant plusieurs semaines.

Dans les établissements pour enfants, reprise avec effectifs réduits et fermeture pendant l'été. Les services de suivi à domicile (SESSAD) reprennent leur activité.

Parmi les autres sujets abordés, on trouve

- ♦ Le suivi du mouvement des personnels (recrutement, mutation, etc.)
- ♦ Les interventions dans les instances régionales, en particulier à la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie qui donne son avis sur la politique de l'Agence Régionale de Santé -ARS-): renouvellement des représentations, contribution régionale au Ségur de la Santé intégrée à la synthèse rédigée par le président de la CRSA.

Le CAPFR envisage un retour aux réunions en présentiel à partir du mois d'octobre, en activant en particulier les réseaux thématiques (santé et travail) et s'appropriant le travail mené par le siège sur « le monde d'après : demain une société plus juste ».

Autre projet : l'organisation de rencontres entre les élus et les directeurs des établissements et services d'APF France handicap.



• LA MÉDIATION FAMILIALE POUR TROUVER UNE SOLUTION AUX CONFLITS METTANT EN JEU LE HANDICAP

Vous voulez vous installer dans votre propre appartement mais vos parents s'y opposent ?

Vous êtes seul pour vous occuper de votre enfant handicapé et vous vous épuisez car il refuse les aidants extérieurs ?

Parmi vos frères et sœurs, personne ne veut vous relayer auprès de votre proche handicapé ?

Ces situations de blocage peuvent trouver un apaisement ou une solution en ayant recours à un professionnel de la médiation pourvu que les différentes parties soient volontaires.

Différents rendez-vous individuels et collectifs sont organisés pour permettre de parvenir, si c'est possible, à un accord.

La participation financière demandée varie en fonction des revenus du participant.

Pour les titulaires de l'AAH à taux plein, elle s'élève à 5 € la séance.

Pour avoir recours à ce service de médiation familiale spécialisé sur le handicap et la perte d'autonomie contacter en Ille-et-Vilaine l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

au 07 77 03 41 44.

• COVID 19 ET APPRENTISSAGE L'EXEMPLE DU CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME RÉGNIER

Soutenu par les aides financières du FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), le Centre Hospitalier recrute régulièrement des jeunes en situation de handicap, issus notamment des IME (Instituts Médico-Éducatifs).

Ils sont actuellement au nombre de 8 et se répartissent dans différents services (espaces verts, services de soins, etc.).

Comme partout ailleurs, la pandémie et le confinement ont posé différents problèmes aux jeunes en formation.

Les apprentis « à risque » du fait de leur handicap, d'une pathologie ou d'un traitement médical étaient en arrêt maladie. Ceux qui ont été déclarés « aptes à leur poste » ont pu revenir travailler assez rapidement, notamment en service de soins, où il y avait de réels besoins de personnel.

Le volet de la formation sur le terrain, importante en apprentissage a bien sûr pâti de ces absences.

L'autre difficulté concernait les cours à distance aussi bien pour les enseignants que pour les apprentis, la présence humaine manquait, mais aussi l'équipement informatique pour beaucoup des apprentis.

Le FIPHFP est intervenu pour financer les équipements nécessaires.

Pendant la période de confinement, les acteurs (tuteurs, maîtres d'apprentissage, référents pédagogiques) ont tous maintenu le contact avec les apprentis (téléphone et mail).



Il n'y a ainsi pas eu de rupture dans le suivi et avec le déconfinement, les apprentis ont rapidement sollicité des entretiens physiques, en particulier pour recevoir des assurances sur le déroulé des examens qui approchaient.

En dépit de la crise, l'établissement n'a connu aucune rupture de contrat d'apprentissage. Ce qui est vraiment positif.

Les apprentis ont su s'adapter et faire face à un certain nombre de défis. Malgré le manque de présence humaine, notamment sur le volet formation.

• LA PRÉVENTION DES ESCARRES

Le Département Recherche et Innovation de la société Altran a lancé fin 2019 un projet de recherche concernant la prévention et la détection des escarres.

Ce projet, en collaboration avec le centre mutualiste de Kerpape à Lorient, a pour but de permettre de diminuer le nombre d'escarres et ainsi limiter leurs impacts pour les patients et le personnel soignant.

Avec près de 4% des patients hospitalisés concernés, parvenir à développer des solutions pour faire face à cette problématique est un fort enjeu sociétal.

Aujourd'hui, cet établissement recherche des personnes concernées par ce problème afin de spécifier au mieux les besoins dans le domaine de la prévention. Dans ce cadre, il propose de réaliser une interview à la suite d'un questionnaire à compléter en ligne afin d'affiner les réponses au questionnaire et d'échanger sur les besoins.

Les personnes intéressées doivent contacter par e-mail M. DEMNI Beya, consultant : beya.demni@altran.com.





/ ÉVÉNEMENT

**UNE NOUVELLE PANCARTE
POUR VOUS ACCUEILLIR**

Installée juin dernier, cette pancarte toute neuve affirme à tous les visiteurs notre nouvelle identité.

Merci à André et à Alain.



• OPÉRATIONS RESSOURCES : LES BRADERIES

•• Braderie du 6 septembre 2020



Notre braderie de la rentrée a eu lieu le dimanche 6 septembre de 10h00 à 17h30 à Rennes (place des poissonniers).

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu réserver la Halle Martenot et avons dû

dresser nos stands à l'extérieur, près de la place des Lices. Nous avons également dû limiter le nombre de nos stands et avons proposé à la vente seulement de la vaisselle, des livres, de la maroquinerie, des objets rétro.

65 bénévoles se sont mobilisés pour cette opération ressources si importante pour le maintien des activités proposées par la Délégation.

4 418.74 € ont été collectés ce dimanche 6 septembre avec seulement 4 stands, grâce à leur investissement sans faille et dans une ambiance particulièrement joviale, agréable, détendue, pleine d'énergie et de bonne humeur.

En effet le pari de cette braderie n'était pas gagné. Le montage des stands et le déballage n'ont pu se faire que le jour J dès 7h, dans un lieu inconnu, avec de nouveaux plans d'implantation des stands et des règles sanitaires strictes (hygiène, circulation, distanciation).

Là encore nos bénévoles ont répondu « présent », malgré les craintes et réticences de certains.

Chacun a contribué de sa place à faire de cette opération un succès. Nous souhaitons remercier vivement tous les acteurs de cette réussite que ce soit pour le tri, la manutention et/ou la vente.

•• Braderie du 18 octobre 2020

D'ores et déjà nous vous donnons rendez-vous le 18 octobre prochain pour une grande braderie Halle Martenot (Place des Lices à Rennes).

Venez nombreux nous y rejoindre !

De multiples objets seront proposés à tous petits prix : bijoux, lampes, jeux, jouets, livres, DVD, objets rétro, maroquinerie, tableaux, vaisselle, vêtements, vinyles, CD...

Le bénéfice de cette braderie permettra de venir en atténuation du coût des activités proposées à nos adhérents (prise en charge du surcoût lié à l'accompagnement).

Au plaisir de vous y retrouver.





/ ACTIVITÉS

• MOBILISATION « SERVICES À LA PERSONNE »

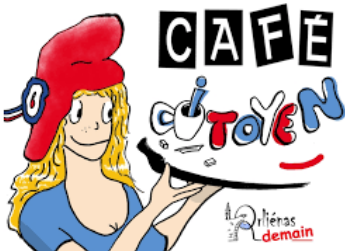
La manifestation « Mon domicile en danger ! », initialement prévue le 1^{er} octobre a dû être annulée sur décision du Collectif Handicap 35 organisateur de cette mobilisation.

Pour rappel, cette manifestation avait pour but d'alerter les pouvoirs publics sur les conditions d'accompagnement à domicile de plus en plus dégradées dénoncées par de nombreux adhérents.

La Délégation reste évidemment mobilisée sur la question des services à la personne, question ressentie comme prioritaire par un grand

nombre d'usagers des services d'aide à domicile. Vous serez informés des suites données à cette mobilisation.

En attendant, vous pouvez toujours envoyer vos doléances, vos descriptions de situations problématiques à Mathieu Cailleau, chargé de missions de la Délégation (mathieu.cailleau@apf.asso.fr ou au 07.50.68.29.33).



• CAFÉ CITOYEN

Le prochain café citoyen aura lieu

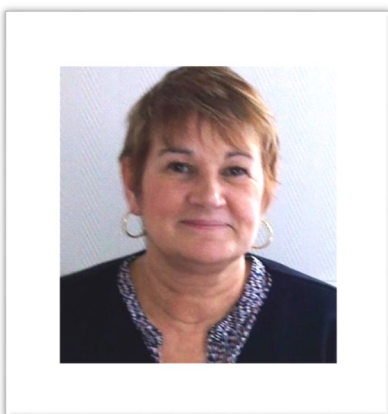
le mardi 24 novembre 2020, de 14h30 à 17h00, à la Délégation.

Le thème en sera : « l'écologie, un enjeu de tous les jours ».

Nous vous attendons pour un rendez-vous à la fois convivial et enrichissant.

Un goûter offert par la Délégation clôturera cette rencontre.

• BON VENT À TOI NADINE



Elle avait pris l'habitude de venir "chiner des trouvailles" sur les braderies de la délégation et se réserve peut être l'idée de devenir d'ici quelques temps bénévole pour le tri ! Mais en attendant, laissons la découvrir les joies de la retraite, parce que des projets, elle en a par milliers ! Nadine, merci pour ta collaboration pendant ces quatre années à tes côtés !

À bientôt Nadine !

Depuis 4 ans, la délégation d'Ille et Vilaine avait la chance de pouvoir bénéficier de l'accompagnement au quotidien de la comptable des quatre délégations bretonnes puisque Nadine Jeunet avait son bureau rue Danton.

Nadine, toujours prête à partager un moment avec l'équipe, connaissait aussi bien les adhérents et bénévoles de la délégation.



Bonne retraite

Assez travaillé, assez cotisé.
L'heure de la retraite a sonné.
Le temps est venu pour toi
d'en profiter !



/ ACTIVITES

• ACTIVITÉS DES GROUPES RELAIS ET DU GROUPE INITIATIVES

Le pôle revendication a connu durant le premier semestre de l'année 2020 un sérieux coup dur. En effet, bon nombre de projets n'ont pas pu voir le jour et toutes les réunions programmées ont été annulées.

En résumé, nous n'avons pas pu réaliser :

- Manifestation sur les Ressources – prévue le 5 mars
- Semaine du stationnement (semaine de sensibilisation autour du sujet du stationnement adapté) – Prévues du 24 au 27 mars
- Sensibilisations scolaires – environ une dizaine de sensibilisations n'ont pas pu être honorées
- Manifestation Services à la personne – prévue le 4 juin Puis le 1er octobre et encore repoussée (voir plus haut)
- Parution du Baromètre Accessibilité – prévu en juin
- Début du projet transports adaptés en Ile-et-Vilaine

Malgré tout, le courage et l'engagement de chacun a permis de se retrouver dès juin pour des réunions en visio-conférence entre le Groupe Initiatives et certains membres des Groupes Relais pour programmer et organiser la nouvelle année qui a commencé depuis.

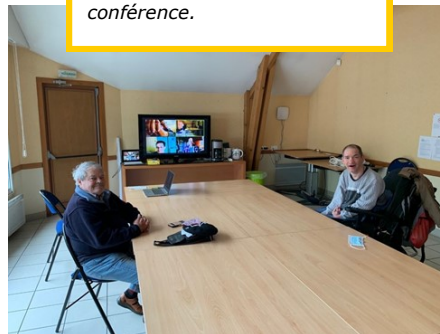
Depuis septembre donc, les groupes se sont tous retrouvés dans la joie, dans le plaisir de se revoir à nouveau et dans le respect des contraintes sanitaires imposées.

Pour être concret, les projets annulés du mois de mars à juin ont pu être repris et ils vont tous ou presque voir le jour.

Pour commencer, c'est la semaine de sensibilisation au sujet du stationnement adapté qui s'est tenue les 23 / 24 et 25 septembre. (compte rendu à venir).

Un groupe de réflexion va voir le jour sur les sensibilisations scolaires. En effet, une sensibilisation en visio a été effectuée après le confinement et il sera question de réfléchir à notre pratique pour éventuellement perpétuer ce genre de sensibilisation.

Reprise des activités en visio-conférence.



Le projet de « Baromètre accessibilité » est en cours d'élaboration mais va changer de forme, nous reviendrons vers vous à ce sujet.

Le projet transport prendra sa source suite à l'Assemblée Départementale du mois d'octobre.

Nous reviendrons en particulier sur l'opération « le marathon du stationnement » menée, fin septembre, dans les locaux de la Délégation et dans 3 communes : Dinard, Redon et Rennes.



En bref, les actions sont reparties bon train et d'autres sujets viendront à être traités durant l'année notamment l'accès au numérique et les services à la personne.

Pour toutes informations sur les projets des Groupes Initiatives et Relais à venir, n'hésitez pas à prendre contact avec Mathieu Cailleau Chargé de missions au 07.50.68.29.33 ou à mathieu.cailleau@apf.asso.fr

Calendrier des groupes

-Groupe Initiatives

- Salle de réunion, locaux de la Délégation – 40 rue Danton, Rennes
- Mardi 6 Octobre – 14h30
- Mardi 3 Novembre – 14h30
- Mardi 01 Décembre – 14h30

-Groupe Relais de Saint-Malo

- Maison de la Famille – Place Anne de Bretagne, Saint-Malo
- Mardi 27 Octobre – 14h

- Mardi 24 Novembre – 14h
- Mardi 22 Décembre – 14h

-Groupe Relais Fougères/Romagné

- Salle Saint-Martin – Rue de l'Atrium, Romagné
- Mardi 20 Octobre – 14h30
- Mardi 10 Novembre – 14h30
- Mardi 15 Décembre – 14h30

-Groupe Relais Vitré/Chateaubourg

- Maison pour Tous de Chateaubourg – 9 rue Louis Pasteur, Chateaubourg
- Mercredi 18 Novembre – 14h

-Groupe Relais Redon

- APEA de Redon - 48 Rue Thiers, Redon
- Lundi 19 Octobre – 14h
- Lundi 09 Novembre – 14h
- Lundi 14 Décembre – 14h



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



• Les ateliers

À la rentrée, presque tous les ateliers ont repris leurs activités dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers qui ont pu reprendre à la Délégation :

- ◆ L'activité jeux de société tous les lundis après-midi ;
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, tous les mercredis ;
- ◆ Un atelier de renforcement musculaire, tous les jeudis ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis ;
- ◆ L'activité vélo couché, un samedi sur 2.
- ◆ L'atelier Qwan kido un jeudi sur 2

Les ateliers de cuisine et pâtisserie restent pour le moment suspendus.



NOUVEAU !

2 séances **d'initiation à l'équitation** sont prévues sur 2 après-midis le 15 ou le 27 octobre 2020. Tout le matériel est prévu pour aider les personnes en situation de handicap à monter sur le cheval. Il n'y a que 3 places par séance (50 € pour 1h30). Informations complémentaires auprès de Stéphanie.

• Les sorties et balades

Tous les mois, la délégation organise des sorties et balades qu'elle propose à ses adhérents, voici quelques exemples : cinéma, visite de parcs zoologiques, aquarium, reptilium, jardins et châteaux, bowling et resto...

une fois par mois à la Délégation. Un repas à thème (antillais, oriental, paëlla, couscous, barbecue l'été...) est également proposé

• Retour sur un été pas comme les autres mais étonnant de vitalité !



La Délégation a tenu à proposer à ses adhérents pendant tout cet été des sorties à l'extérieur afin de compenser l'isolement imposé par la crise sanitaire pendant plusieurs semaines.

Ainsi, un barbecue a été organisé tous les lundis en juillet et août en limitant le nombre de personnes à 10 ; des balades ont également été proposées par petits groupes (visite des parcs

zoologiques de Champrepus et de Branféré, balade à la Gacilly...) ainsi que des pique-niques dans les parcs rennais.

En septembre, 2 courts séjours ont été organisés à Perros-Guirec sur deux jours et une nuit pour, sur chaque séjour, 3 adhérents et 2 bénévoles accompagnateurs. Une escapade à chaque fois bien appréciée grâce à un très beau temps, de beaux paysages, des balades superbes en bateau ou sur les falaises de la côte de granit rose, sans parler des petits repas au restaurant très sympathiques. De belles images et de jolis souvenirs pour égayer une rentrée un peu morose dans ce contexte de crise.

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

• RENÉ LEFAIX, UN MILITANT ENGAGÉ ET FIDÈLE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, en cette fin d'été, le décès de René Lefaix. Sa brutale disparition nous laisse sans voix et nous avons tenu à lui rendre cet hommage, bien humble contribution face à tout ce que lui nous a donné pendant tant d'années. Il restera très longtemps dans nos cœurs.



René, adhérent et militant de notre association depuis de très longues années, a toujours porté les valeurs de notre association. Pour cela il s'est investi sans compter dans des missions de représentations et de défense des droits des personnes en situation de handicap notamment au sein de l'organisme "Tourisme et Handicap", du Groupe Initiatives de la Délégation, du groupe mobilité transports et du Collectif Handicap 35 où il représentait efficacement notre association et, tout cela, avec beaucoup de professionnalisme.

Tous ceux qui ont milité à ses côtés se souviennent de quelqu'un débordant d'énergie dans tout ce qu'il faisait : actions de sensibilisation, revendications, formation des chauffeurs de la star... toujours partant pour aller de l'avant, pour défendre tous azimuts la cause des personnes en situation de handicap. Il ne craignait pas de titiller les autorités municipales dès qu'il s'agissait d'accessibilité, son grand cheval de bataille ! Persévérant et tenace, ses interventions étaient toujours judicieuses et ses piqûres de rappel toujours à bon escient. Frôlant parfois l'audace, il martelait avec force de conviction l'exigence d'inclusion des personnes en situation de handicap et de leurs familles dans la société d'aujourd'hui.

Il va beaucoup nous manquer tant au niveau associatif que relationnel. Toujours d'humeur égale, nous regrettons déjà sa gentillesse et son humour mais nous saluons surtout son engagement, son militantisme et sa fidélité pour notre mouvement.

**Merci René pour toutes ces années à nos côtés.
Nous poursuivrons ton combat.**

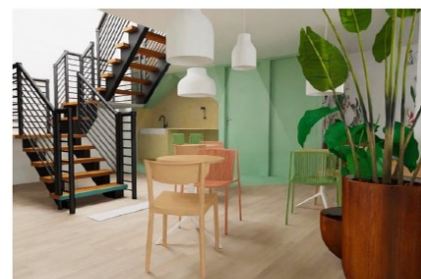
• LA CABANE, UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DÉDIÉE À L'ENFANT

La Cabane accueille et accompagne enfants, adolescents et jeunes adultes ayant des difficultés ou un handicap (DYS, handicap physique, troubles de l'attention, etc.) .

Art-thérapeutes, Éducatrices spécialisées, Ergothérapeutes, Praticiennes en étio-médecine, Hypnothérapeutes, Praticiennes en médecine chinoise, Orthophonistes, Orthoptistes, Ostéopathes, Psychologues, Sophrologues, etc : la présence d'un grand nombre de professionnels permet une grande variété de prise en charge.

La Cabane, installée dans le quartier Patton à Rennes (8D rue Franz Heller), se veut un lieu bienveillant, ludique et adapté aux besoins de chacun où l'aménagement favorise une ambiance chaleureuse et familiale atténuant le caractère souvent médicalisé de ce type d'endroit.

<https://www.lacabane35.fr/>





• **À LIRE,**

Un livre-poème : Colombe blanche



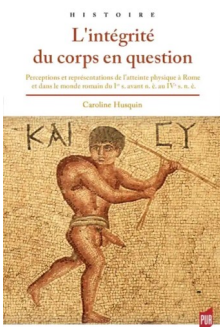
L'auteure-illustratrice Pénélope et le comédien Levent Beskardes proposent un nouveau livre-poème en langue des signes, Colombe blanche. Ce livre accordéon (ou leporello) fait découvrir les mots-signes (blanc, nuage, neige, ours, colombe...).



Au fil des pages alternent les objets dessinés et la formation des signes correspondants en un ou plusieurs dessins. L'ensemble est propice à la rêverie, à l'imagination. Ce nouvel opus innovant compte désormais 4 ouvrages. Le prochain sera particulièrement adapté aux lecteurs aveugles ou malvoyants

Colombe blanche, Pénélope et Levent Beskardes, éditions Les grandes personnes, 18 € en librairies.

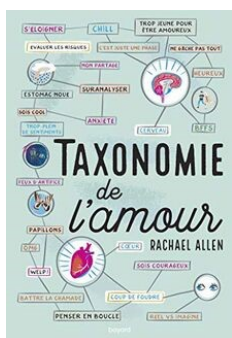
Etre handicapé au temps des romains



Quelle était la place des personnes handicapées sous la République puis l'Empire romain ? C'est à cette question que répond l'ouvrage de Catherine Husquin, professeure agrégée d'histoire et docteur en histoire romaine. Elle y aborde l'intégrité du corps, les perceptions et représentations de l'atteinte physique dans la Rome antique, celle des corps altérés par des maladies ou des blessures de guerre, le sort des enfants nés malformés, les exclusions sociales des personnes infirmes, les spécificités féminines, le statut des enfants et des esclaves... Ce livre intéressera les amateurs de recherche historique sur le handicap.

L'intégrité du corps en question ; perceptions et représentations de l'atteinte physique dans la Rome antique, Catherine Husquin, Presses Universitaires de Rennes, 26 € en librairies

Taxonomie de l'amour.



Passionné par toutes sortes de choses dont les insectes, Spencer est tombé amoureux d'Hope, sa nouvelle voisine d'un quartier résidentiel d'une ville de Caroline du Sud (USA). Mais il doit gérer à la fois son adolescence naissante et le syndrome Gilles de la Tourette qui génère des tics moteurs et verbaux. Comment affronter une jeune collégienne qui l'enthousiasme autant qu'elle l'intimide, des camarades plus ou moins méchants, une famille aimante et parfois trop présente et un grand frère trop séducteur ? En 400 pages, l'auteure américaine Rachael Allen raconte des péripéties qui s'étalent sur 5 années de la jeunesse de Spencer et Hope émaillées d'épreuves sentimentales et dramatiques qui vont construire leur personnalité adulte ?

Taxonomie de l'amour, roman pour adolescents
Rachel Allen paru chez Bayard, 14,90 € en librairie.

Essai : « Le choix nous appartient »



Ce choix, c'est celui des femmes et des couples qui attendent la naissance d'un enfant annoncé avec un lourd handicap. Vivra-t-il, comment se développera-t-il, quelles sont ses chances d'avoir une vie à lui ? Ces questions éthiques et la décision de poursuivre la grossesse ou de l'interrompre sont exposées dans un essai par le médecin Isabelle Poirot, spécialiste de la prise en charge d'enfants handicapés moteurs. Elle affirme clairement que le choix appartient aux futurs parents et pas aux médecins qui ne sont là que pour les informer. Concentré sur l'aspect médical, cet essai n'évoque pas l'inclusion sociale ni les obstacles que rencontreront les enfants lourdement handicapés.

Le choix nous appartient, Isabelle Poirot, Presses Universitaires de Grenoble, 9,90€ en librairie.



• **À VOIR**

Animation : Les aventures de Mimi et Lisa.



Une fillette aveugle, Mimi, et son amie Lisa parcourent leur petit monde et connaissent d'étonnantes aventures : course de vers de terre, un gâteau envahissant, un chien-guide pour Noël, le lutin de la lumière, le garçon maladroit. Ce sont 5 films d'animation slovaques, très colorés, à regarder en famille pour les fêtes de fin d'année. Ils sont proposés en DVD par Arte en version française avec sous-titrage et audiodescription, complétés d'un livret de jeu "

Le cahier de Noël.

Mimi & Lisa, les lumières de Noël , Arte Editions, 10 €.

Reprise à l'Opéra Comique de Paris



Pour les amoureux de Paris, l'Opéra Comique, pour sa reprise, a programmé un certain nombre de spectacles adaptés aux personnes handicapées.

La comédie-ballet *Le bourgeois gentilhomme* (Molière-Lully) a été audiodécrite les 2 et 3 octobre 2020. Est annoncé, en Relais, le 22 novembre, « Hippolyte et Aricie » de Jean-Philippe Rameau, puis le 20 décembre *Fantasio*, reprise d'un Opéra-Comique méconnu de Jacques Offenbach. Un concert de chansons en chansigne est également programmé le 19 novembre, la Maîtrise Populaire interprétant des titres de Jacques Offenbach, Charles Trenet, Francis Poulenc, Joseph Kosma.

• **LOISIRS**

Tourisme – Label T&H menacé.

Il n'y a plus que 3 675 sites et activités labellisés Tourisme et Handicap (T&H) contre 5 500 en 2017.

Cette baisse importante s'explique, notamment, par le transfert aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (services de l'Etat) de la délivrance des labels. L'association T&H a été réorientée vers la promotion de ce qui reste ! Cette déshérence politique, accentuée par la crise sanitaire, traduit l'absence de pilotage national de la promotion du tourisme intérieur adapté.

• **SPORTS**

Directives pour la rentrée post-confinement.

Le ministère des sports a publié les protocoles sanitaires de santé, sans dispositions spécifiques pour les pratiquants handicapés. Le "guide de rentrée sportive" comporte seulement une section consacrée à la reprise d'une activité physique adaptée (APA) par des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes âgées. Les personnes handicapées sont

Tourisme/Loisirs – Vacances adaptées punitives

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a publié en juin dernier les préconisations applicables aux séjours de vacances adaptées aux personnes handicapées. Les contraintes liées au strict respect des mesures sanitaires ont fortement limité l'offre traditionnelle de séjours adaptés. Des moyens renforcés ont été requis pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être des vacanciers, les voyages longue distance en transports collectifs réduits et les activités organisées en petits groupes limités à 10 personnes. De nombreux séjours ont été annulés.

Ces vacances bordées de limites et d'interdictions n'en étaient pas vraiment.

simplement mentionnées pour « une prise en compte » de ces personnes, dans le Guide de recommandations post-confinement des équipements sportifs, au sein de la section Piscines.

Aux gestionnaires de deviner ce que cela entraîne alors que les besoins spécifiques sont nombreux (hygiène, port du masque...)



• **Le saviez-vous ?**

Qui a eu cette idée folle, un jour, d'inventer l'école ?

*Est-ce vraiment Charlemagne, empereur franc du 9e siècle, qui a inventé l'école ?
En fait, oui et non ! Disons plutôt qu'il a contribué à créer l'école que nous connaissons aujourd'hui.*

Car déjà **au temps des Gaulois**, les druides apprenaient aux enfants la manière de cultiver les plantes, les histoires sacrées, les chants, les poésies. L'enseignement se faisait essentiellement par oral et les élèves n'étaient pas en classe mais dans la nature. La véritable école buissonnière en somme !

Les Romains, quant à eux, instruisaient les enfants le matin sur la place publique. Ils apprenaient le grec, le latin et à faire de beaux discours.

Au Moyen-Age, ce sont les religieux qui enseignent aux élèves. Avec les prêtres, les abbés et les moines, les enfants apprennent à lire grâce à des textes sacrés, sans connaître l'alphabet. Mais malheureusement, cette école n'était réservée qu'aux privilégiés, c'est à dire, aux enfants dont les parents avaient un très bon niveau social.



Revenons à **Charlemagne** : en fait, lui-même ne savait ni lire ni écrire et il en avait honte ! C'est ce qui va le motiver à créer une école, dans son propre palais. Il demande aux meilleurs intellectuels de son temps de venir partager, transmettre leurs savoirs aux plus jeunes. Charlemagne décide également de créer des écoles dans les monastères, pour que tous les enfants puissent apprendre à lire, écrire et compter.

L'école de la République : c'est avec Jules Ferry en 1881 que l'école d'aujourd'hui débute vraiment. Il fait voter une loi pour rendre l'école obligatoire pour les filles comme les garçons, gratuite, et laïque, c'est-à-dire qu'elle ne dépend plus de l'église et qu'on n'y enseigne plus la religion. Il souhaitait par-dessus tout que tous les enfants aient la même chance, qu'ils soient tous assis sur les mêmes bancs, pour construire la République du futur ! En hommage, beaucoup d'écoles aujourd'hui portent son nom.



VRAI OU FAUX ?

Mon premier peut être d'assaut
 Mon second suit la queue avec son jumeau
 Mon troisième se dresse sur un navire
 Mon dernier suis « schron » avec son jumeau pour jurer comme Franquin

Mon tout fait référence à un grand personnage bien connu des enfants. (voir solution 1)

RIONS UN PEU

Avec Churchill : A Lady Astor, la première femme députée du Parlement anglais qui l'avait provoqué en lui disant : « Monsieur Churchill, si j'étais votre femme, je verserais du poison dans votre café ! », il répliquait « Et moi Madame, si j'étais votre mari, je le boirais volontiers ! ». A la députée travailliste de Liverpool, Bessie Braddock qui lui avait fait remarquer qu'il était saouïl, il répondait : « Madame, vous êtes laide, mais moi, demain, je serai sobre. »

Avec une communauté de scientifiques qui se pose 2 questions à propos des moustiques : « où vont les moustiques l'hiver ? » et « pourquoi n'y vont-ils pas également l'été ? »

Rébus Edition de librairie d'actualité en cette rentrée

Le



&



(voir solution 2)



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes

Tél : 02 99 84 26 66 ou Consultez le site : <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seule face au handicap!

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement :

NOM
 PRENOM.....
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL.....
 VILLE.....
 DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Gratuit pour tous moyennant l'adhésion à notre association

Sur Rendez-vous les LUNDIS et MARDIS après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui du 1er trimestre 2021, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2020**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune Desbats

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pairey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :

Cécile Cottebrune Desbats

Tel : 02 99 84 26 66

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)